

Avril 2016



# Sauviat-sur-Vige

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

n° 12



## Edito

Nous vous apportons aujourd'hui le bilan de nos réalisations 2015 mais aussi nos ambitions pour continuer et mener à bien ce mandat. Dans un souci de transparence et d'informations, vous pourrez lire les délibérations des conseils municipaux de l'année 2015

ainsi que les comptes administratifs 2015 votés par le conseil municipal lors de la séance du 23 mars 2016.

Le budget 2016 a dû être construit dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat.

Malgré cela, nous n'avons pas augmenté les taux des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti). Pour faire face à la diminution globale de nos recettes, l'accent est donc mis sur les économies de dépenses de fonctionnement. Par contre, l'enveloppe des subventions aux

associations n'a pas été diminuée. Considérant les associations comme le poumon d'un village, nous avons voulu leur permettre de continuer à respirer pleinement pour le bien-être de tous. Côté investissements à venir, la priorité sera mise sur la réfection du chauffage de la salle des fêtes, l'extension de l'éclairage public, la sécurisation des réseaux à Epagne et Patagiraud, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux.

Lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2015, le conseil a décidé de mettre en place un PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour permettre un développement harmonieux et une augmentation de l'attractivité de la commune. A ce titre une partie de ce bulletin sera consacrée au rappel des principales règles d'urbanisme.

**Jean-Pierre NEXON**  
Maire de Sauviat-sur-Vige

### SOMMAIRE

Les comptes administratifs 2015.....	2
Délibérations des conseils municipaux 2015.....	3-4
Séances de l'année 2015	
Travaux et investissements de la commune en 2015 .....	5

Les règles d'Urbanisme.....	6
Au fil de la Vige .....	7
État Civil 2015.....	8
Aménagement du cimetière .....	8

# Les Comptes Administratifs 2015

## ■ Budget principal

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RESULTATS SECTION FONCTIONNEMENT 2015</b>	<b>932 055,19 €</b>	<b>1 138 348,12 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
<b>RESULTATS SECTION INVESTISSEMENT 2015</b>	<b>357 881,14 €</b>	<b>232 048,86 €</b>
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>1 289 936,33 €</b>	<b>1 370 396,98 €</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT : DETAILS DES REALISATIONS

#### Dépenses

Financement des dépenses à caractère général : énergie, combustibles, alimentation pour la cantine, entretien des bâtiments et du matériel communal, matériel de garderie (jeux...), fournitures scolaires, taxes foncières, assurances...

#### Charges de personnel

Autres charges de gestion courantes : indemnités, subventions,...

#### Remboursement des intérêts de l'emprunt

#### Dotations aux amortissements

#### Recettes

Ressources propres : services communaux (cantine, garderie, transports scolaires, photocopies, ventes de cartes de pêche,...), locations

#### Impôts et taxes

#### Dotations et subventions

#### Remboursement des assurances

### SECTION INVESTISSEMENT : DETAILS DES REALISATIONS

#### Dépenses

Financement des travaux d'équipement : remboursement du capital de l'emprunt

#### Recettes

Subventions des travaux d'équipement

#### Emprunt

#### Dotations et réserves

#### Amortissements

## ■ Service des Eaux 2015

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RESULTATS SECTION FONCTIONNEMENT 2015</b>	<b>119 560,84 €</b>	<b>128 644,06 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
<b>RESULTATS SECTION INVESTISSEMENT 2015</b>	<b>44 532,96 €</b>	<b>183 746,37 €</b>
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>164 093,80 €</b>	<b>312 390,43 €</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT : DETAILS DES REALISATIONS

#### Dépenses

Financement des dépenses à caractère général : énergies, analyses, télécommunications, entretien des bâtiments et du matériel communal, contrat de prestations de service entreprise « Miane et Vinatier »

#### Charges de personnel

Autres charges de gestion courantes : pertes sur créance irrécouvrable

#### Remboursement des intérêts de l'emprunt

#### Dotations aux amortissements

#### Recettes

Ressources propres : redevances eau

#### Remboursement des assurances

#### Amortissement de subventions

### SECTION INVESTISSEMENT : DETAILS DES REALISATIONS

#### Dépenses

Financement des travaux d'équipement : travaux préventifs et grosses réparations sur le réseau AEP

#### Remboursement du capital de l'emprunt

#### Amortissement de subventions

#### Recettes

#### Amortissement

## ■ Assainissement 2015

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RESULTATS SECTION FONCTIONNEMENT 2015</b>	<b>21 855,14 €</b>	<b>24 455,06 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
<b>RESULTATS SECTION INVESTISSEMENT 2015</b>	<b>25 405,69 €</b>	<b>38 579,63 €</b>
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>47 260,83 €</b>	<b>63 034,69 €</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT : DETAILS DES REALISATIONS

#### Dépenses

Financement des dépenses à caractère général : énergies, entretien des bâtiments et du matériel communal

#### Charges de personnel

#### Dotations aux amortissements

#### Recettes

Ressources propres : redevances assainissement

#### Amortissement de subventions

### SECTION INVESTISSEMENT : DETAILS DES REALISATIONS

#### Dépenses

Financement des travaux d'équipement : travaux préventifs et grosses réparations sur le réseau AEP

#### Amortissement de subventions

#### Recettes

Subventions des travaux d'équipements

#### Amortissement

## ■ Séance du 12 février 2015

### Bureau de poste

La Direction de la Poste Limousin propose d'installer en 2016 sur la commune le système du « Facteur Guichetier ». Cette personne assurerait la distribution du courrier dans le bourg et tiendrait le bureau de poste de 13h à 15h chaque jour. En cas d'avis défavorable du conseil, l'amplitude horaire qui est de 25h hebdomadaire passerait à 12h en 2017. Le système du « Facteur-Guichetier » présente une alternative à la prise en charge par la commune d'une Agence Postale Communale qui imposerait le recrutement d'un personnel communal et la perte de la location actuelle du bâtiment par la Poste. Le conseil prend acte de la proposition du système de « Facteur-Guichetier ».

## ■ Séance du 14 février 2015

Le conseil municipal décide de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme afin de permettre une meilleure maîtrise de l'urbanisation de la commune.

## ■ Séance du 8 avril 2015

### Comptes administratifs

Sous la présidence de M<sup>me</sup> LAFOREST Claudine, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs 2014 qui font apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	936 647,78 €	1 166 900,51 €	410 099,16 €	284 245,87 €
<b>SERVICE DES EAUX</b>	110 334,19 €	119 989,29 €	35 131,65 €	160 328,99 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	22 042,16 €	22 134,46 €	25 509,96 €	38 721,48 €
<b>LOTISSEMENT</b>	45 962,85 €	25 000,65 €	156 494,60 €	0,00 €

### Budget primitif 2015

Sous la présidence de M<sup>me</sup> LAFOREST Claudine, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2015 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	1 118 849,44 €	1 118 849,44 €	362 087,29 €	362 087,29 €
<b>SERVICE DES EAUX</b>	125 930,10 €	125 930,10 €	172 387,34 €	172 387,34 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	24 008 €	24 008 €	38 600,52 €	38 600,52 €
<b>LOTISSEMENT</b>	177 456,80 €	177 456,80 €	156 494,60 €	156 494,60 €

### Subventions communales

Attribution de subventions communales aux associations communales, cantonales et nationales pour la somme de 15 070 €.

#### · Travaux de réfection de la cour de l'école maternelle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de faire réaliser les travaux de réfection de la cour de l'école maternelle par l'ATEC pour un montant de 24 600 € TTC. Le Conseil Municipal sollicite une aide du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 30%.

#### · Travaux de reconstruction du pont de la Gasne Chassouneau :

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux du pont endommagé par l'orage du 25 juillet 2014 par l'entreprise SARL DESAUTARD pour un montant de 8333,40 € TTC. Il sollicite une subvention à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

#### · Participation au voyage scolaire

Le Conseil Municipal décide de participer aux voyages scolaires organisés en 2015 par le Lycée –collège Bernard Palissy de Saint Léonard de Noblat à destination des Deux-Alpes, de l'Italie, de l'Espagne, du Cantal et l'Angleterre à hauteur de 20 € pour les enfants résidant dans la commune.

#### · Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonnées par le SEHV.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et des services associés.

#### · Groupement de commandes relatif à fourniture de panneaux de police

Le Conseil Municipal décide de participer au groupement de commandes relatif à la fourniture de panneaux de police organisé par la Communauté de Communes de Noblat.

#### · Vente d'un véhicule communal

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déclasser le tracteur dont la vétusté le rend inutilisable par les services techniques municipaux et accepte la proposition d'achat au prix de 500 €.

#### · Aliénation d'un immeuble appartenant au domaine privé de la commune

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de l'immeuble situé au 131 rue E. Dourdet. L'immeuble n'est pas susceptible en l'état actuel de faire l'objet d'une location et les dépenses pour le remettre en bon état seraient très élevées.

#### · Contrat location logement F6

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location du logement communal F6 situé 74, rue E. Dourdet avec un loyer mensuel de 400 €.

#### · Convention relative à l'aménagement et à l'entretien du sentier « Histoire et Patrimoine »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la communauté de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière la convention relative à l'aménagement et à l'entretien du sentier « Histoire et Patrimoine ».

#### · Assistance technique du Conseil Départemental à l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental la convention relative à l'Assistance technique du Conseil Départemental à l'assainissement collectif.

#### · Contrat de lutte contre les rongeurs-dératisation

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec la Coopérative Agricole d'Action Sanitaire de la Haute-Vienne relatif aux travaux de dératisation des réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées du bourg, des réserves de la cantine scolaire et de la décharge pour une durée de 1 an.

#### · Acquisition de terrain aux Vergnes

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°611 aux prix de vente d'un euro symbolique.

#### · Adhésion à la fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la fondation du Patrimoine.

#### · Désignation d'un correspondant « citoyenneté »

Le Conseil Municipal désigne M<sup>me</sup> LAFOREST Claudine en tant que correspondante « citoyenneté » qui sera chargée de relayer au niveau local les informations ou initiatives de la préfecture dans ce domaine.

#### · Désignation d'un correspondant « sécurité routière »

Le Conseil Municipal désigne M<sup>me</sup> JARDON Catherine en tant que correspondante « sécurité routière » qui sera chargée de relayer au niveau local les informations ou initiatives de la préfecture dans ce domaine.

## ■ Séance du 22 juin 2015

#### · Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service Eau

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service Eau.

#### · Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service Assainissement

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service Assainissement.

#### · Tarifs eau potable 2015/2016

Le Conseil Municipal décide que les tarifs de l'eau potable pour la période allant de septembre 2015 à septembre 2016 seront fixés comme suit :

- Abonnement : 75 €

- Prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé : de 0 à 500 m<sup>3</sup> 1,38 €, de 501 à 1000 m<sup>3</sup> : 1,32 €, à partir de 1001 m<sup>3</sup> : 1,26 €

Comme précédemment, les redevances seront facturées directement à chaque propriétaire. Toutes les redevances non réglées dans un délai réglementaire feront l'objet d'une fermeture de vanne à la requête de Madame le Comptable Public. En cas de changement de propriétaire en cours d'année, il sera facturé à l'ancien propriétaire et au nouveau la totalité de l'abonnement ainsi que les m<sup>3</sup> d'eau qu'ils auront consommé respectivement.

#### · Tarifs Assainissement 2015/2016 :

Le conseil Municipal décide de fixer le tarif de la redevance d'assainissement pour la période allant de septembre 2015 à septembre 2016 à 1,08 € par m<sup>3</sup>.

## · Tarifs garderie périscolaire 2015/2016 :

Le Conseil Municipal décide que pour l'année scolaire 2015/2016 les tarifs de la garderie seront fixés comme suit : 36€ par mois et par enfant, pour les familles comportant au moins 2 enfants une remise de 50% sera accordée pour le 2e enfant et les suivants.

## · Tarifs transports scolaires 2015/2016

Le Conseil Municipal décide de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les élèves de l'école primaire et pour les collégiens et les lycéens sous condition de ressources. Le tarif est de 65€ pour les autres collégiens. Une remise de 50% sera accordée à partir du deuxième enfant.

## · Participation aux séjours de vacances de la FOL

Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation de 10€ par jour pour chaque enfant de la commune partant en centre de vacances de la FOL.

## · Vente de terrains au lotissement communal de la Lande

Le Conseil Municipal décide de vendre les terrains cadastrés section D 1353-1356-1357-1362 au prix de 7,50€ TTC le m<sup>2</sup>.

## Approbation du Projet Educatif Territorial

Le Conseil Municipal approuve le Projet Educatif Territorial.

## ■ Séance du 28 septembre 2015

### Sécurisation des réseaux d'éclairage public à Epagne

Le Conseil Municipal désigne le SEHV comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonnés à l'opération de modernisation et de sécurisation au lieu-dit Epagne.

### Renforcement des réseaux d'éclairage public à Patagiraud/La Croix du Bataillon

Le Conseil Municipal désigne le SEHV comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonnés à l'opération de renforcement souterrain au lieu-dit Patagiraud/ La Croix du Bataillon.

### Construction de sanitaires publics sur l'Esplanade de la Vige.

Monsieur le Maire propose d'aménager des sanitaires publics sur l'Esplanade de la Vige fréquenté par les touristes et les routiers. Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 35 400 € HT et sollicite une subvention à hauteur de 20 % auprès du Conseil Départemental.

### Modification du Système de chauffage de la Salle des Fêtes

Le conseil Municipal décide de faire installer des convecteurs électriques dans la Salle des Fêtes et sollicite une subvention à hauteur de 20% du prix hors taxe auprès du Conseil Départemental.

### Mise en accessibilité du bureau de Poste

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux nécessaires à la mise en accessibilité du bureau de Poste aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 14 500 € HT et sollicite une subvention à hauteur de 25 % auprès du Conseil Départemental.

### Agenda d'accessibilité programmée :

Le Conseil Municipal approuve l'agenda d'accessibilité programmée durant la période 2016-2018 concernant les bâtiments de la Commune recevant du public.

### Décisions modificatives au budget principal, budget eau

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives de crédits proposés par le Maire.

### Tarifs des repas et des loyers au Foyer logement

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix des repas à 5,60€ le déjeuner et le potage du soir.

Le conseil Municipal décide de fixer le loyer du Foyer logement à 6856,02€ par trimestre afin de compenser l'augmentation des charges qui incombent à la commune.

### Reconduction du bail commercial du bureau de Poste

Le Conseil municipal décide de renouveler le bail du bureau de Poste. Le loyer s'élève à 4879,91€ par an.

### Recouvrement des remboursements du sinistre des vestiaires

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à encaisser les sommes versées par les parents des adolescents ayant dégradé une porte et une fenêtre aux vestiaires communaux.

### Convention de mutualisation pour le financement du Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté (RASED)

Le Conseil Municipal décide mettre en œuvre un financement partagé entre les communes à raison de 1€ par élève inscrit à l'école de la Commune. Les fonds réunis seront gérés par la Commune de Saint Léonard de Noblat pour l'équipement et l'achat de matériel spécifique du RASED.

### Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial 2ème classe à temps non complet

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 01/01/16 un emploi permanent d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

### Régies

Le Conseil Municipal décide la suppression des régies de recettes pour l'encaissement des produits des quêtes, des cautions de location de la Salle des fêtes et du Foyer des jeunes, et des régies d'avance pour la restitution des cautions des locations de la salle des fêtes et du Foyer jeunes, des locations de la sonorisation.

## ■ Séance du 16 décembre 2015

### Contrat de prestations de service Miane et Vinatier 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de prestation de services avec la société Miane et Vinatier – S.A.- Z.I. de Beauregard – B.P. 74 – 19102.

### Construction de sanitaires publics sur l'esplanade de la Vige

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux de construction de sanitaires publics sur l'Esplanade de la Vige pour la somme de 35 400€ HT – 42 480€ TTC et adopte le plan de financement suivant :

- 25 % du montant HT des travaux au titre de la DETR 2016
- 20 % du montant HT des travaux au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2016
- les crédits restants à la charge de la commune seront inscrits au BP 2016 ;

### Tarif des repas au restaurant scolaire pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les prix des repas au restaurant scolaire seront fixés comme suit :

- 2,45€ le repas pour les enfants
- 5,00€ le repas pour les enseignants

### Subvention exceptionnelle Sauviat Loisirs et Culture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Sauviat Loisirs et Culture d'un montant de 800€.

### Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet - Modification du tableau des effectifs

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide de créer à compter du 01/01/2016 un emploi d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et décide de supprimer à compter du 01/01/2016 un emploi d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet.

### Convention de fourrière - SPA 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention de fourrière « Enlèvement et Garde des animaux » avec la Société Protectrice des Animaux.

# Travaux et Investissements 2015

## ■ Mise en accessibilité des établissements recevant du public

Selon l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, la commune doit faire des travaux pour rendre accessible ses bâtiments pour 2019. Un agenda a été déposé auprès des services de l'Etat. Il concerne les bâtiments suivants : la Poste, l'école et les WC publics. La municipalité a déjà commencé des travaux de mise aux normes en installant une rampe d'accès à l'école maternelle et en faisant effectuer un marquage au sol au niveau de la Poste et de la Mairie.



## ■ Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication au Buisson

Les réseaux électriques et de télécommunication ont été enfouis au lieu dit le Buisson pour un montant de 23 535 € TTC subventionnés par le SEHV à hauteur de 10 835 €.

## ■ Marquage au sol de la RD941 :

Le marquage de la RD941 a été refait pour un montant de 11 450 € TTC subventionnés par le département à hauteur de 1 910 €.

## ■ Travaux de reconstruction du pont de la Gasne Chassounaud

Le Pont de la Gasne Chassounaud détérioré par un violent orage le 25 juillet 2014, a été reconstruit par l'entreprise DESAUTARD pour un montant de 8 335 € TTC et subventionné à hauteur de 2 780 € par le Conseil Départemental.



## ■ Matériel informatique

Le matériel informatique de la Mairie a été renouvelé pour un montant de 4 150 € TTC subventionné à hauteur de 1 730 € par l'État.

## ■ Achat de matériel aux services techniques

La municipalité a investi dans l'achat d'une mono-brosse pour l'entretien des locaux municipaux, d'une armoire réfrigérée pour la cantine ainsi que dans un souffleur. Ces achats représentent la somme de 3 770 € TTC.

## ■ Réparation ou changement de matériel d'éclairage public

Le coût de ces travaux s'élève à 11 930,00 € TTC.

## ■ Travaux de réfection de la cour de l'Ecole maternelle

La cour de l'école maternelle a été réaménagée au cours de l'été 2015 (pose de gazon synthétique, revêtement de sécurité, grillage...). Les travaux ont été effectués par les entreprises COLAS Sud Ouest et KASO.



# Les Règles d'Urbanisme

La commune a décidé lors du conseil municipal du 14 février 2015 de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme. Le cabinet Hélène Gauzentes Territoires accompagnera la municipalité dans la démarche. Le cabinet ECO SAVE (cabinet d'étude environnemental du territoire) sera amené à sillonner la commune afin d'établir un diagnostic préalable à l'étude.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

## ■ Le permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

### Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m<sup>2</sup> ou les abris de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup>,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

### Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>. Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si :

- les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup>
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m<sup>2</sup>.

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

La commune de Sauviat-sur-Vige est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Les demandes sont à déposer en mairie. Elles sont transmises aux services de l'État. Le préfet ou son représentant doit entériner l'accord du permis de construire.

### Autres formalités

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est parfois exigé pour les bâtiments d'une surface de plancher supérieure à 170 m<sup>2</sup>.

## ■ Le permis d'aménager

Le permis d'aménager est un acte qui permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné. Il est notamment exigé pour :

- la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 2 hectares (soit 20 000 m<sup>2</sup>),
- la création ou l'agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs ou habitations légères de loisirs,
- la réalisation de certaines opérations de lotissement.



## ■ Le permis de démolir

Le permis de démolir est utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé. Il est exigé lorsque la construction dont la démolition est envisagée :

- relève d'une protection particulière (par exemples, secteur protégé par un plan local d'urbanisme, secteur sauvegardé, bâtiment inscrit au titre des monuments historiques),
- ou est située dans une commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir. En effet, le permis de démolir n'est pas obligatoire dans toute la France.

A Sauviat, le permis est exigible uniquement pour les bâtiments situés dans le périmètre de l'église. Vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat de Mairie pour savoir si votre projet fait partie de ce périmètre.

## ■ Démarches administratives

Pour tout renseignement ou aide à la constitution d'un permis vous pouvez contacter la mairie (tél : 05 55 75 30 28) ou vous connecter sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



# Au Fil de la Vige...

## ■ Marché de Noël :

L'association des commerçants de la commune a renouvelé l'organisation du marché de Noël sur la place de l'église. Les stands de commerçants ainsi que d'artisans ont donné une touche d'avant goût des fêtes de fin d'année. Les élèves de l'école ont également créé une ambiance traditionnelle en proposant des chants sur ce thème.



## ■ Un repas multi-générationnel pour commencer la nouvelle année

Les aînés de la commune étaient à l'honneur au cours du traditionnel repas du mois de janvier. Pour la deuxième année, les employés communaux, les membres du CCAS ainsi que les membres du conseil municipal se sont joints aux aînés afin de partager avec eux ce moment convivial dans la salle des fêtes. Après un discours de



M<sup>me</sup> Gisèle Jandeau (adjointe au maire et responsable du foyer logement) et un discours de M. Nexon (maire de la commune), les 140 convives ont pu déguster le repas préparé par le personnel de la cantine.

## ■ Exposition « le cri » de l'Atelier de la Lumière

Du 5 au 19 Avril a eu lieu une superbe exposition de peintures présentée par l'Atelier de la Lumière de Sauviat dirigée par Bernard Biget.

Prenant à contre pied l'oeuvre de Munch aux impressions sinistres et inquiétantes, les membres de l'association ont travaillé sur les autres significations du mot cri.

Ainsi leurs œuvres oscillaient entre la traduction du bonheur de la première jeunesse, de la musique, et des cris des animaux...

## ■ Spectacle de théâtre/cirque :

Le 10 Avril, la commune a accueilli un spectacle de clowns contemporains « les arracheurs de dents » à la salle des fêtes dans le cadre du Festival de la Culture au grand jour.

Ce spectacle (élaboré en partenariat avec les élèves du lycée professionnel Martin Nadaud) traitait des problèmes de société au sein d'un décor forain...

## ■ Mise en place d'un panneau dans l'église

Parmi ses projets, le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages réalise des panneaux explicatifs sur les églises du Pays Monts et Barrages. L'objectif est d'informer les visiteurs sur l'histoire et l'architecture du bâtiment, leur donner des clés de lecture de l'édifice et mettre l'accent sur ses éléments remarquables, sur ce qui en fait la valeur aujourd'hui.

Un panneau dans notre Eglise a été installé, il retrace l'histoire du monument et explique son organisation grâce à un plan commenté, associé à des images. L'accent est mis sur les particularités de l'église : son clocher à l'architecture originale, unique exemple parmi les églises du Pays Monts et Barrages (clocher avec dôme à l'impériale) ; son chevet plat avec triplet (3 baies identiques et parallèles), lui donnant une imposante allure ; l'ensemble harmonieux formé par l'église et le presbytère qui y est accolé ; ses jolis vitraux du XXe siècle figurant saint Martin et saint Christophe ; mais surtout le vitrail de la chapelle sud, réalisé en 1940 par le maître-verrier limougeaud célèbre dans toute la France, Francis Chigot : il représente l'ange de l'Annonciation, dans un style contemporain plutôt rare dans un édifice religieux. En complément, un jeu de recherche sur les vitraux s'adresse au jeune public.



# Au Fil de la Vige...

## ■ Journées du Patrimoine 2016

**Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages en Limousin à Sauviat-sur-Vige.**

**Visite guidée de l'église de Sauviat-sur-Vige (nouveau)**

*Samedi 17 septembre à 17h (durée 1h)*

*RDV : église*

*Gratuit*

Julie Grèze, guide-conférencière du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages, vous invite à découvrir l'église de Sauviat-sur-Vige, son histoire et ses particularités architecturales comme son clocher original (unique exemple parmi les églises du Pays Monts et Barrages) et surtout son vitrail contemporain réalisé en 1940 par le maître-verrier limougeaud Francis Chigot, célèbre dans toute la France.

### Renseignements

Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages en Limousin

Le Château - Maison de Pays – 87460 BUJALEUF

Tél : **05 55 69 57 60** (hors week-end) Fax : **05 55 69 57 68**

[www.monts-et-barrages-en-limousin.fr](http://www.monts-et-barrages-en-limousin.fr)

**Page Facebook® : « Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages en Limousin »**

## ■ L'école de musique fait sa rentrée

Pour vous inscrire à l'**Ecole de Musique de Noblat**, vous pouvez télécharger votre bulletin d'inscription/réinscription sur le site de la Communauté de Communes ou le retirer sur les deux sites d'enseignement, au siège de l'Interco à Saint-Léonard, ou aux secrétariats des mairies de l'Intercommunalité ou encore à l'Office de Tourisme de Noblat. La fiche d'inscription/réinscription est à retourner au siège de la Communauté de Communes de Noblat, services Musiques Inscriptions, ZA de Soumagne, 87400 Saint-Léonard-de-Noblat.

L'inscription définitive pour chaque discipline se fera le soir de la **réunion de pré-rentrée** qui aura lieu le **mercredi 7 septembre à 20H30 à la salle des fêtes d'Eybouleuf**. Vous aurez ainsi la possibilité de rencontrer les professeurs et de convenir d'un horaire. Les horaires de solfège sont annoncés lors de cette réunion. En fonction du nouveau calendrier scolaire, **les cours reprendront le lundi 12 septembre**.

Pour les enfants souhaitant s'inscrire en jardin musical : 3-5 ans, 3 séances d'essai sont offertes avant validation de l'inscription.

## ■ Etat Civil 2015

### Naissances

AVARIA MARTINEZ MENDES DE ALMEIDA Rosa .....	08/08/2015
DEBEAUPTE Mattéo.....	22/04/2015
MAGY Néo .....	08/07/2015
MOREL Louis.....	18/12/2015
PANIER Liv.....	09/11/2015

### Mariages

DEBARBAT Cédric - MOREAU Flora .....	11/04/2015
FOUCHAUX Dominique - PERIER Muguette .....	16/03/2015
GASPAR Gérard - POULIER Stéphanie.....	12/09/2015
MORIOT Alain - SCHMIDT Marie-France.....	21/07/2015

### Décès

BALAIRE Henri .....	24/02/2015
BERTUS Louis .....	08/01/2015
CROUGNAUD Frank .....	10/03/2015
DELACOTTE Marc.....	08/07/2015
FONTBONNE Maurice.....	10/03/2015
GALVEZ OSUNA Andres .....	30/06/2015
GOUMOT-LABESSE Marc.....	27/10/2015
JOUANNAUD Gérard.....	08/06/2015
MARTIN Christian .....	21/08/2015
MORELON Marie,Georgette.....	17/01/2015

## ■ Informations cimetière

Nous ne disposons plus de terrain disponible dans le nouveau cimetière et nous avons constaté que dans l'ancien cimetière, certains terrains sont libres mais nous ne pouvons pas les utiliser sans connaître les propriétaires.

Comme vous avez pu le voir certaines concessions disposent d'un panneau vous informant qu'une reprise par la Commune pourra éventuellement être engagée.

Dans l'éventualité où vous auriez des informations concernant ces concessions, vous pouvez en faire part au Secrétariat de Mairie.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous pourrez porter à cette démarche.